

ESTUAIRE, VERS UNE ALIMENTATION

« SEINE »

WEBINAIRE#7 – JANVIER 2023 – SYNTHÈSE



La reterritorialisation des systèmes agricoles et alimentaires

Juliette GIACOMAZZO - Pôle Agriculture et Alimentation – Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est un EPCI récent, né le 1^{er} janvier 2019 :
 - 54 communes,
 - 275 000 habitants consommateurs potentiels,
 - 62% du territoire valorisé par l'activité agricole,
 - 307 entreprises agricoles (en 2022),
 - 426 sites agricoles en activité (en 2022).
- Les dynamiques agricoles du territoire rejoignent celles constatées au niveau national : diminution de la SAU et des exploitations agricoles (1/3 ont disparu entre 2010 et 2020).

L'agriculture, une activité en prise avec de nombreux enjeux et compétences communautaires

- Le **développement économique** : activité non délocalisable, filières agricoles longues ou de proximité. Principal angle sous lequel l'agriculture est abordée, en transversalité avec les autres services,
- Composante importante de l'**aménagement du territoire** : préservation du foncier agricole,
- La protection de la **ressource en eau / environnement / biodiversité** : enjeu de l'évolution des pratiques agricoles,
- La **santé** : garantir et rendre accessible une alimentation de qualité / nutrition,
- La **voirie** : enjeu de la circulation des engins agricoles, de la collecte des productions, du partage de la voirie avec les autres usagers,
- Le **tourisme / patrimoine** : valorisation des paysages, contribution à l'identité du territoire,
- La **collecte des déchets / production d'énergie** : réduction du gaspillage alimentaire, revalorisation agricole des déchets urbains, production d'énergie.

Les travaux sur les sujets agricoles, engagés dès 2012, se sont concrétisés par :

- Un **Plan Local pour l'Agriculture (PLA)** engagé dès 2015,
- Un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** précurseur élaboré dès 2017,
- Une politique **multi partenariale** :
 - 12 partenaires signataires d'une convention d'objectifs 2015-2020
 - Une stratégie renouvelée pour le mandat 2021-2026 : 12 partenaires (Chambre d'agriculture de Normandie, Safer Normandie, NaturaPôle, MFR de La Cernague, Département de Seine-Maritime, Région Normandie, réseau des CIVAM Normands, Bio en Normandie, Terre de Liens, Réseau des AMAP Hauts Normands, ANBDD) engagés en faveur du **Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)**.

La feuille de route 2021 – 2026, 4 grands objectifs

- Favoriser un **dialogue apaisé** entre le monde urbain et le monde rural,
- Maintenir l'**identité rurale** en préservant les espaces agricoles (en lien avec l'élaboration du PLUi),
- Accélérer la **transition agroécologique** par la diversification des activités agricoles et le renouvellement des générations (réalisation d'une étude prospective avec Solagro sur la base du scénario Aferres 2050),
- Devenir **territoire d'expérimentation** en matière de modèle alimentaire équitable, performant et solidaire.

Deux projets phares ont été menés par la Communauté urbaine pour appuyer la reterritorialisation de l'alimentation.

L'espace-test agricole

- Réflexion engagée dès 2012 suite au constat de la nécessaire dynamisation de l'installation et du développement du maraîchage (représentant moins de 1% de la SAU du territoire),
- Répondre à l'enjeu du vieillissement de la population agricole : le non renouvellement des maraîchers partant à la retraite diminuerait de moitié la production de légumes frais sur le territoire d'ici 2025.
- Accompagner des porteurs de projets non issus du milieu agricole, ne disposant pas de terrain.
- L'espace-test agricole permet de **tester** :
 - L'envie, la motivation : confronter le porteur de projet au réel dans un contexte sécurisé,
 - Les compétences personnelles : capacités à produire, à mettre en place un plan de cultures, à vendre, à gérer les productions et les volumes, à s'organiser etc.
 - La faisabilité technico-économique du projet (coûts, rentabilité, maîtrise technique etc),
 - L'adéquation du projet de vie avec le projet professionnel et l'insertion dans l'environnement local.
- Le **fonctionnement** de l'espace test :
 - Site de 4 ha à Cauville-sur-Mer, mettant à disposition des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes), afin de limiter les investissements des porteurs de projet,
 - Donne un cadre légal d'exercice du test d'activité qui sécurise le porteur de projet,
 - Propose un dispositif d'accompagnement et de suivi,
 - Peut accueillir 3 testeurs simultanément, pour une durée de 1 à 3 ans,
 - Le collectif Nid'agri assure l'hébergement juridique et social des testeurs (via la coopérative d'activité et d'emploi agricole Rhizome), l'accompagnement technique (via Bio en Normandie et Réseau des CIVAM), l'animation et la gestion du site. Cet accompagnement représente un coût d'environ 8 000 € par testeur et par an, pris en charge par la Communauté urbaine,
 - La communauté urbaine assure la fonction « pépinière », le collectif Nid'Agri assure la fonction « couveuse » et gestion d'entreprise (comptabilité, démarches administratives etc.).
- L'accompagnement juridique et social est important : il permet aux testeurs, souvent dans une démarche de reconversion, de bénéficier de leurs droits « pôle emploi » durant une partie de leur test.
- La Communauté urbaine envisage d'essayer le test agricole sur un modèle en archipel qui pourrait être éphémère (recherche de foncier agricole qui pourrait mis à disposition de manière temporaire).



■ Terrains acquis par la Communauté urbaine en 2014
■ Espace test agricole

- Les étapes de création de l'espace test :
 - **2012** : étude d'opportunité et de faisabilité avec les partenaires,
 - **2013 – 2015** :
 - opportunité d'acquisition d'une ancienne ferme maraîchère sans repreneur,
 - conduite de projet selon une approche multi acteurs pour construire le fonctionnement de l'espace test,



- Le coût d'investissement et de mise en fonctionnement : environ 588 000 € TTC,
- Les soutiens de l'Etat (Contrat des territoires à énergie positive pour la croissance verte) et de la Région (Contrat d'agglomération) ont couvert environ 50 % du coût total.
- **2015** : ouverture du site spécialisé en maraichage bio,
- **2022** : 9 maraîchers ont été accueillis depuis l'ouverture, 5 se sont installés.

La ceinture Verte



- Au niveau national plus d'1/3 des nouveaux titulaires du brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole échouent à trouver des terres pour s'installer, près de 50 % de ceux qui s'installent abandonnent dans les 5 ans sous le poids des difficultés techniques et économiques.
- Face à ces dynamiques, la réflexion de ceinture verte engagée en 2021, en lien avec l'espace test agricole, a pour objectif de :
 - **relocaliser** la production de légumes : le territoire n'est pas en capacité de répondre à la demande,
 - **accompagner** la recherche de foncier et faciliter l'accès au foncier,
 - **sécuriser** les besoins des porteurs de projet à l'installation,
 - **garantir un revenu** viable aux porteurs de projets.
- La ceinture verte propose une solution de mobilisation foncière, une mise à disposition d'équipements (fermes) ainsi qu'un accompagnement technique.
- Le projet ceinture verte est géré par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).
- La ceinture verte est un groupe national (SAS), dont dépendent des SCIC de territoire qui portent les équipements. 6 SCIC sont actuellement actives au niveau national, d'autres sont en projet.
- La SCIC Le Havre Seine, créée en 2022, a pour objectif de créer 20 fermes à horizon 2026.
- La gouvernance de la SCIC se fait selon un fonctionnement partagé et inclusif (structure de l'économie sociale et solidaire). Elle comprend plusieurs collègues :
 - Fondateurs (Communauté urbaine, La ceinture verte Groupe, Chambre d'agriculture),
 - Producteurs (maraîchers),
 - Partenaires (centre de formation, acteurs de la filière),
 - Communes,
 - Investisseurs (banques, entreprises),
 - Citoyens.
- La SCIC assure le portage financier des **investissements** : foncier (2 ha), serres (1 500 m²), système d'irrigation, bâtiment.
- La Ceinture Verte Groupe assure l'**accompagnement** des maraîchers

- Le porteur de projet est **autonome** : il n'est pas salarié de la ceinture verte, il crée son entreprise individuelle (libre choix d'exploitation) tout en étant coopérateur investi dans la SCIC de territoire.
- Le porteur de projet bénéficie de **contrats pérennes** (bail de carrière et contrat de prestation de service) et de mise à disposition des équipements résiliables tous les ans.
- Le porteur de projet **cotise** : **cotisations mensuelles progressives** les 4 premières années pour atteindre 750 €/mois (9 000 €/an) en fonctionnement normal. Une partie de la cotisation permet aux maraîchers de **se constituer un capital** en parts sociales de la coopérative (la capitalisation atteint 36 000 € après 20 ans).
- Le modèle économique vise à ce que le porteur de projet puisse atteindre 40 000 à 50 000 € de chiffre d'affaires annuel la deuxième année (montant assurant la viabilité de l'activité).
- Sur le territoire un premier site « ceinture verte » devrait voir le jour en 2023. C'est un site semi-collectif de 3 fermes sur la commune de Montivilliers. La commune met à disposition un terrain de 7,5 ha.
- La SCIC porte les investissements (600 000 à 700 000 euros) de la création de ces 3 fermes.

